Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Centre National Universitaire de
Documentation Scientifique et technique

Etude pour l'élaboration d'une
POLITIQUE D'ACQUISITION ET DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DU CNUDST

Elaborée par : Houda HAMDI

Février 2016

CNUDST

Sommaire :

1. AVANT PROPOS : 4
2. INTRODUCTION : 4

1ère PARTIE : 6

I. DEMARCHE / METHODOLOGIE: 7

II. ETUDE DU CADRE JURIDIQUE ET STRATEGIQUE 8

II – 1 : STRATEGIE NATIONALE DE LA RECHERCHE : 8

i. Instances & institutions : (Réf. 4 et 9) 9

ii. Etat de la recherche: 10

iii. Axes & priorités de recherche : 11

II – 2 : Missions du Centre: 14

II – 3 : Conclusion : 15

2ème PARTIE : 16

I. ETAT DES LIEUX / FONDS DOCUMENTAIRE : 17

I - 1 : Fonds du Cnudst : 17

i. Documents Tunisiens : (52614 documents) 17

ii. Documents étrangers : (6257documents) 18

iii. Périodiques: 20

iv. Biruni 20

I - 2 : Analyse : 20

I – 3 : Conclusion: 21

II. PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS : 22

III. RECOMMANDATIONS : 25

IV. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE: 26

3. CONCLUSION: 30

CNUDST

Le mythe de la bibliothèque idéale :

savoir quoi, pourquoi et pour qui choisir

CNUDST

1. AVANT PROPOS :

Une politique d'acquisition et de développement des collections est l'acte d'accroissement et de renouvellement de la collection de ressources documentaires. C'est un maillon indispensable de la politique documentaire «…Une politique documentaire se décline en une politique d'acquisition, une politique de conservation/élimination (ou **désherbage**) et une politique de communication» (Wikipedia).

Ladite Politique documentaire est l'expression formalisée et cohérente qu'une bibliothèque donne de ses choix et priorités en matière de développement et de gestion des collections, adaptée aux missions de la bibliothèque et conforme aux orientations et enjeux politiques de l'instance dont elle dépend (mairie, université, région, association…) (Bertrand callenge, Joëlle Muller) (**ref. 9**)

C'est dans ce cadre là que ce travail essaie d'explorer l'état des lieux du fonds documentaire du Cnudst et d'identifier les pratiques d'enrichissement actuelles, et là où il faut intervenir afin de développer ce fonds tout en respectant les orientations nationales de la recherche scientifique.

Pour atteindre cet objectif, on s'est basé sur les pratiques d'enrichissement du fonds en prenant en considération des variables multiples telles que les besoins des chercheurs, la fréquence de mise à jour, la politique nationale de la recherche scientifique et bien sur les missions du centre.

Ma démarche consiste à un recensement des données relatives aux axes et orientations généraux du système national de la recherche ainsi que les données concernant les usagers du centre.

Bref, notre objectif est d'élaborer une politique d'acquisition fondée sur des normes scientifiques qui devra entre autre cibler les acquisitions, enrichir le fonds, mieux servir la communauté scientifique et valoriser le rôle du Cnudst comme acteur essentiel dans le système national de la recherche.

2. INTRODUCTION :

Le centre à pour mission de présenter le plus large éventail de la production scientifique tunisienne et étrangère et à veiller à la diversité de son fonds documentaire, à la pluralité des disciplines et au respect de sa vision dans son environnement universitaire et de la recherche fondamentale et appliquée. En effet, la politique d'acquisition doit être bien définie afin de mettre en œuvre une démarche professionnelle de développement des collections. L'esprit de cette politique doit se reposer sur la stratégie globale du pays pour

CNUDST

la recherche et le développement économique afin d'apporter l'appui documentaire indispensable pour la recherche scientifique.

CNUDST

1ère PARTIE :

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN TUNISIE :

Structure nationale et stratégie

CNUDST

I. DEMARCHE / METHODOLOGIE :

Toute politique d'acquisition documentaire doit satisfaire en premier lieu les besoins réels et potentiels des chercheurs et répondre aux exigences et orientations des acteurs impliqués en matière de recherche à savoir :

- Les instances qui décident et contribuent dans l'élaboration des stratégies nationales dans les secteurs universitaires et de recherche,

- Les intervenants intéressés par la recherche-développement et de la recherche technologique au sein des établissements universitaires et publics de recherche,

- Le centre lui-même qui est appelé à assurer ses missions conformément au décret **n° 99-2241 du 11/10/1999** portant sur l'organisation du Centre national universitaire de documentation scientifique et technique**.**

Et aussi :

- Les objectifs fondamentaux de l'enseignement supérieur mentionnés dans l'**article 2** de la **loi n° 2008-19 du 25 février 2008** relative à l'enseignement supérieur.

En conséquent, nous allons suivre, dans la suite de notre travail, la démarche suivante:

- Identifier les instances et les établissements tunisiens impliqués dans la **stratégie nationale** de la recherche scientifique,

- Collecter et analyser les recommandations et les stratégies qui découlent de ces instances (si disponibles) afin de cerner les priorités à l'échelle nationale en termes de recherche scientifique pour élaborer une **politique d'acquisition** bien réfléchie et en adéquation avec les besoins des usagers,

- Enumérer les missions du centre qui pourront influencer la politique d'acquisition et définir les objectifs à atteindre à savoir celles en relations avec les domaines et les sujets à couvrir, le public cible etc.

- Etudier l'existant et identifier les points forts et les points faibles du fonds.

Cette évaluation des besoins documentaires nous aidera à:

- Dresser les sources de publications : Editeur, fournisseur, centre de publications, établissements de recherche etc.,

- Évaluer les coûts d'achat et d'accès et repenser la répartition des budgets,

- Renforcer le travail de veille, de décision d'achat, de coordination et de partenariat avec le secteur producteur d'information.

- Elaborer la politique d'acquisition du CNUDST.

II. ETUDE DU CADRE JURIDIQUE ET STRATEGIQUE

II – 1 : STRATEGIE NATIONALE DE LA RECHERCHE :

Les orientations stratégiques qui préconisent la mise en œuvre d'une politique nationale de la science et de la technologie ont été clairement mentionnées dans la stratégie nationale du ministère de l'enseignement supérieur relatif à la recherche scientifique.

Dans le but d'aligner la politique d'acquisition du centre aux choix stratégiques à l'échelle nationale, il est impératif d'étudier et analyser de près le système national de la recherche scientifique et technique. Cela nous aidera à :

- Participer à la rationalisation des dépenses publiques dans ce domaine ;
- Orienter nos futures acquisitions documentaires pour bien répondre aux besoins de la communauté scientifique tunisienne et selon les priorités de l'Etat visant à **soutenir la nouvelle économie** tout en prenant en considération le **contenu cognitif** (scientifique) **et technologique** et mettre une stratégie basée sur l'amélioration de la performance de ce système et sa mise à niveau selon les normes internationales. (**Réf. 12**)

Un effort a été entrepris, depuis la promulgation de la loi d'orientation relative à la recherche scientifique et au développement technologique en 1996 (**Réf.19**) pour structurer la recherche dans les Etablissements Publics de Recherche (EPR), les Etablissements Publics de Santé (EPS) et les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (EESR) en Laboratoires et Unités de recherche.

Dans ce cadre-là, et pour concrétiser les objectifs et les priorités de la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et en particulier l'enrichissement de l'information scientifique et les fonds documentaires dans les bibliothèques, et dans le cadre de l'appui de la qualité dans l'enseignement supérieur, et selon le projet de contrat programme entre le Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et technologique et le CNUDST (**Réf. 14**), le centre est appelé à être :

- Un centre complet et intégré pour toutes les spécialités fondamentales et tous les secteurs scientifiques ;
- Un élément du système national de l'information scientifique et technique en relation continue avec les bibliothèques universitaires spécialisées ;

- Un pôle documentaire spécialisé au niveau national veillant à suivre l'évolution des sciences et connaissances humaines ;
- Une composante du système national de l'information scientifique et technique formé par le réseau des bibliothèques universitaires (Biruni), les centres de recherche et les institutions des études technologiques (ISETs) selon le projet de contrat : مشروع عقد برنامج) بين وزارة التعليم العالي و البحث العلمي و التكنولوجيا و المركز الوطني الجامعي للتوثيق العلمي و التقني)

i. Instances & institutions : (Réf. 4 et 9)

➢ **Les organes de gestion et de coordination :**

- Le Ministère ;
- Le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Technologie ;
- Le Conseil Consultatif National de la Recherche Scientifique et de la Technologie ;
- Le Comité National de l'Evaluation des Activités de la Recherche Scientifique ;
- Le Comité Technique de la Recherche Scientifique et de la Technologie.

➢ **Structures de recherche :**

- **Les structures de base :**

Discipline	Nbre des labos de recherche	Nbre des unités de recherche
Sciences médicales et pharmacologie	**53**	**86**
Sciences humaines et sociales	**21**	**41**
Sciences économiques et de gestion	**23**	**29**
Biologie et biotechnologie	**35**	**27**
Sciences de l'ingénieur	**24**	**27**
Sciences agronomiques	**23**	**8**
Informatique et TIC	**20**	**6**
Mathématiques	**10**	**15**
Chimie	**9**	**15**
Sciences de la matière	**17**	**7**
Energie	**10**	**10**
Sciences de la terre et de l'environnement	**7**	**11**
Physique	**9**	**8**
Sciences politiques et juridiques	**6**	**9**
Sciences de la mer	**4**	**3**
Sciences des eaux / hydrologie	**4**	**2**
Sciences vétérinaires	**2**	**0**
Total	**581**	

- **Structures de réalisation :**

Structure	Nombre
Universités + DGET	**13**
Etablissements Publics de Recherche	**38**
Laboratoires de Recherche (LR)	**277**
Unités de Recherche (UR)	**304**
Unités de Service Communs pour la Recherche	**70**
Ecoles Doctorales	**37**
Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	**198**
Technopoles, pépinières, … ANPR, APII, APIA, …	**_**

- **Les Etablissements Publics de Recherche (EPR)**

- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (**INSTM**)
- Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (**CERES**)
- Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique (**CNUDST**) ;
- Centre de Biotechnologie de Sfax **(CBS) ;**
- Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires **(CNSTN) ;**
- Institut National de Recherche et d'Analyse Physico – chimique (**INRAP**) ;
- Centre de Recherche et des Technologies des Eaux ;
- Centre de Recherche et des Technologies de l'Energie ;
- Centre de Biotechnologie
- Centre National de recherches en Sciences des Matériaux ;
- Centre de Recherche et d'Etudes pour le Dialogue des Civilisations et des Religions Comparées ;
- Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (**INRAT**) ;
- Institut de Recherche Vétérinaire de Tunis (**IRVT**) ;
- Institut de l'Olivier (**IO**) ;
- Centre Régional de Recherche Oasienne ;
- Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts **(INRGREF)**

ii. Etat de la recherche:

CNUDST

Le graphique suivant de l'éditeur « Thomson Reuters » nous montre les principales catégories -recensées par le Web of Sciences- dans lesquelles les chercheurs des organisations académiques et de recherche en Tunisie ont le plus publié entre 2004 et 2013. Les trois catégories majeures sont la Médecine clinique (5,464 publications), la chimie (2,426), puis l'ingénierie (2,256) (**Réf. 4**)

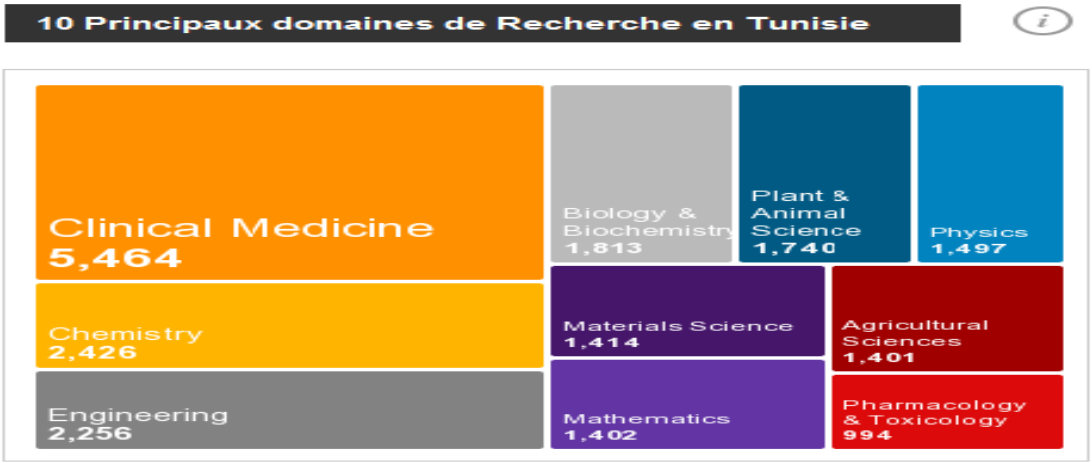

Toujours selon Thomson Reuters, en 2015 les thèmes des publications sont répartis comme suit : (**Réf. 5**)

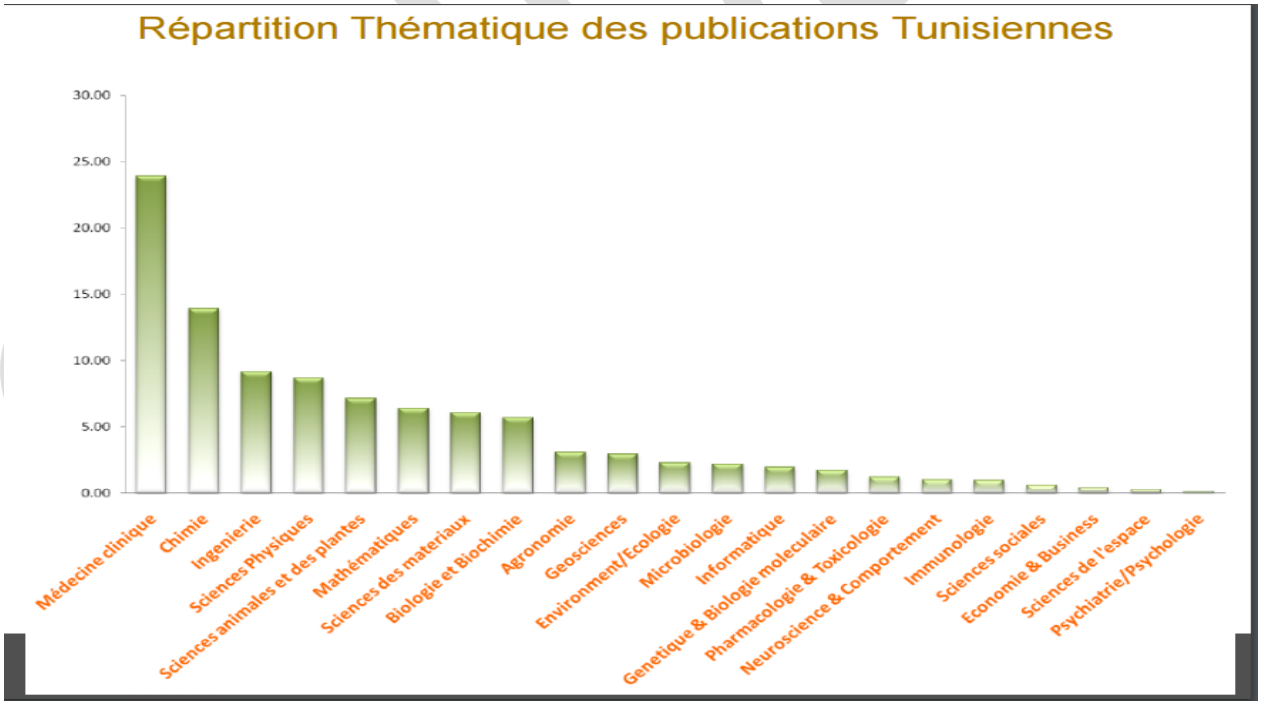

iii. ***Axes & priorités de recherche :***

- ✓ **Les Axes :**

Selon le plan de développement de la recherche scientifique tunisienne (**Réf.3**), les disciplines en vogue sont :

- La Médecine ;
- L'Energie nucléaire ;
- La Pharmacologie radioactive ;
- La biotechnologie ;
- L'économie d'énergie et matériaux isolants ;
- La télédétection, veille technologique et sécurité informatique ;
- L'Ecosystème, la protection de l'environnement, la pollution et le développement durable.

Jusqu'à 2015, la production scientifique tunisienne a atteint 61738 documents. Plus que 70% sont des articles tel que mentionné dans le schéma suivant basé sur des données fournies par Scopus sur son site web **www.scopus.com** :

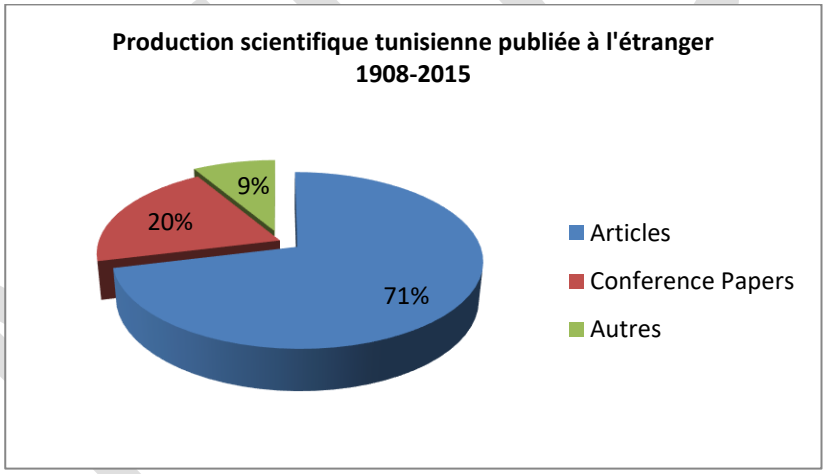

Le schéma suivant nous explique davantage les différents axes de la recherche scientifique entre 1908 et 2015 selon la base de données Scopus (**www.scopus.com**):

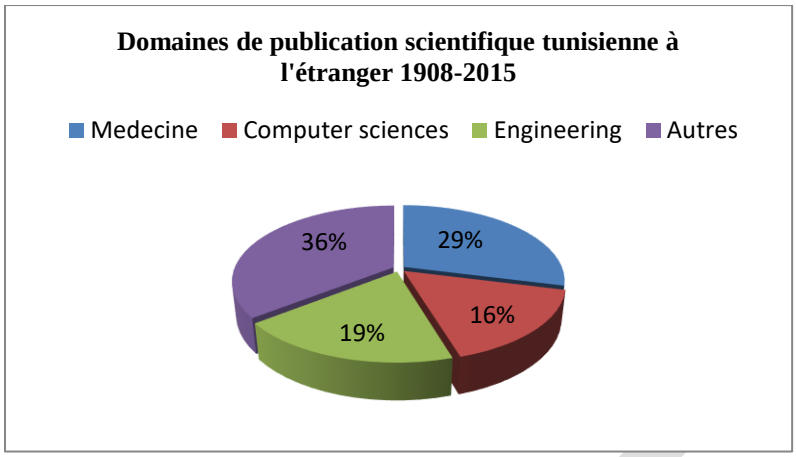

On remarque que la production scientifique tunisienne publiée à l'étranger entre 1908 et 2015 est caractérisée par la dominance de trois disciplines du savoir par rapport aux différents axes de la recherche : La médicine (29%), les sciences de l'ingénieur (19%) et les sciences informatiques (16%). On peut aussi remarquer la même tendance en examinant les données de trois dernières années 2013, 2014 et 2015 :

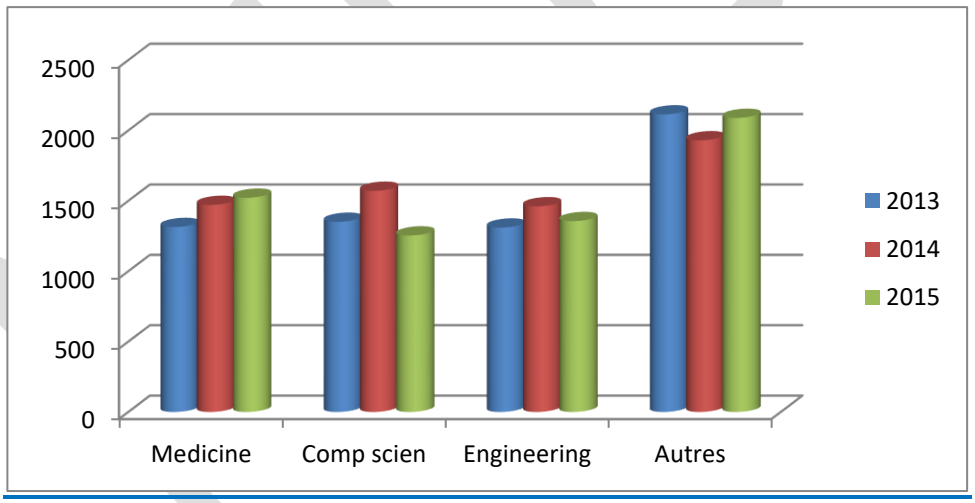

✓ **Les Priorités :**

- **La stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche 2008-2017**) (**Réf. 13**) : a insisté sur :
    - L'enrichissement des bibliothèques par les références et le soutien de l'information scientifique et les abonnements à des périodiques et bases de données électroniques tout en assurant le partage pour aider les étudiants à se former et les chercheurs à mener à bien leurs thèses et recherches
    - La cible : la production scientifique selon les priorités de l'économie et les attentes de la société.

- **Le Plan stratégique de développement économique 2016-2020 : (Réf. 7 et 16)**

  Selon le plan de développement du Comité sectoriel de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et la version finale de la note d'orientation du plan stratégique de développement économique 2016-2020, la démarche à suivre est articulée autour de l'approfondissement du contenu des politiques et programmes susceptibles de développer entre autre, les **ressources humaines** et la promotion de l'innovation, et **d'édifier l'économie du savoir et l'économie numérique**.

  Cette orientation suppose le renforcement du rôle du savoir et le gain du pari de l'intelligence et de l'innovation par le doublement de nombre des brevets en se concentrant sur les domaines liés à la **science**, aux **nouvelles technologies**, à la **recherche scientifique**, à **l'économie verte** et aux services à haute valeur ajoutée reposant sur la **recherche scientifique.**

  Dans ce cadre, les efforts doivent s'intensifier pour :

- ✓ La préservation des ressources nationales en **eau**, en **énergie**, la biotechnologie, l'électronique et les technologies de communication, en **mines** et en **forêts** et la rationalisation de leur utilisation,
- ✓ La protection de la **biodiversité** et la poursuite des programmes de **lutte contre l'érosion** et la **désertification**, en plus du développement des **énergies renouvelables**,
- ✓ L'intensification des **études stratégiques** et le développement des **découvertes**,
- ✓ La promotion de la recherche scientifique et l'innovation technologique,
- ✓ La modernisation davantage de l'école et de l'université et leur promotion au niveau de la société du savoir.

- **La Stratégie Nationale de la Recherche Scientifique** : (**Réf. 12)**

En plus de l'appui aux secteurs traditionnels (santé, agriculture, sciences humaines et sociales,..) qui ont déjà enregistré de nombreux acquis, la stratégie nationale de la recherche favorise de nouveau **secteurs prometteurs** : **TIC**, **biotechnologie**, **nouveaux matériaux… la micro** et **la nanotechnologie**.

II – 2 : Missions du Centre :

Selon l'article **3** du décret portant organisation du Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique (**réf. 17**), le Cnudst a des missions entre autres :

- ***Collecter***, traiter et diffuser la production et les résultats de la recherche scientifique et du développement technologique ***entrepris en Tunisie ou portant sur la Tunisie***

- Permettre l'**accès** à un fonds documentaire qui couvre ***une partie importante*** de la recherche scientifique et technologique à ***l'échelle mondiale***. Ce fonds de documents primaires sera sous forme : **papier**, **microfiches**, **microfilms** ou sur **support électronique**.

D'où le constat suivant :

- Le centre doit collecter (par achat, abonnement, dépôt…) la totalité de la production scientifique et technique tunisienne (100%),

- Le centre doit acquérir d'autres sources d'information scientifique et technique à l'échelle internationale,

- Pas de contrainte sur la typologie et le support sauf de privilégier celle qui offre une facilité à l'exploitation et la convivialité d'accès.

Mis à part la mention générique des domaines des sciences et techniques, le décret n'énumère pas la liste des disciplines dont le centre devra se spécialiser sauf dans les **articles 4** et **10** du décret susmentionné, l'organisation prévoit des services documentaires en relation avec les sciences exactes et appliquées, humaines et sociales.

II – 3 : Conclusion :

Avoir une idée sur la politique nationale en matière de la recherche scientifique et technique est une stratégie dont le but est d'objectiver, formaliser et légitimer des choix dans un cadre de responsabilités partagées. En fait, pour définir la politique et décortiquer son plan stratégique de développement et étudier l'état des collections du centre, on doit se baser sur des facteurs nécessaires pour dresser une politique documentaire en relation avec les priorités de la recherche et assurer une coordination de tout le système scientifique national.

CNUDST

2ème PARTIE :

ETAT DES LIEUX

CNUDST

OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre une démarche professionnelle d'acquisition basée sur les besoins et les attentes des chercheurs en respectant les missions préconisées,
- Travailler en réseau en mettant en œuvre des partenariats avec la communauté scientifique et en complémentarité avec les collections offertes par les autres structures (bibliothèques universitaires, BIRUNI, BN, CDN…)
- Assurer la coordination de tout le système scientifique national (chercheurs, enseignants, unités de recherche…) au niveau du choix des documents.
- Prévoir le budget nécessaire à la réalisation de la politique d'acquisition : la politique d'acquisition déterminera la hauteur des sommes qui lui seront attribuées
- Formaliser et produire à l'instar des besoins de la communauté scientifique une charte et un plan de développement des collections.

I. ETAT DES LIEUX / FONDS DOCUMENTAIRE :

Il faut rappeler qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation mais un premier état des lieux, étape initiale qui vise à renforcer le processus d'élaboration d'une politique documentaire conformément à la politique nationale de la recherche.

Pour établir la charte et définir son contenu il faut tout d'abord dresser une cartographie de la documentation existante et faire un diagnostic documentaire pour avoir une idée sur les domaines couverts. Force est cependant de constater qu'une politique d'acquisition ne peut s'élaborer et se mettre en œuvre sans l'existence de statistiques. Pour le faire on a opté à répartir le fonds par typologie des documents et selon les disciplines existantes dans des tableaux, ensuite on les a représenté par des graphiques. Les tableaux sont établis par catégorie du document.

I - 1 : Fonds du Cnudst :

Le fonds du Centre recense jusqu'au fin janvier 2016 plus de **58871** références tunisiennes et étrangères d'ouvrages, d'articles de revues, de travaux universitaires sur une panoplie de disciplines.

Analyse :

i. Documents Tunisiens : (52614 documents)

Type	*Nombre*	*%*
Monographies	4496	**08,54%**
Articles de revues	19501	**37,06%**
Articles de monographies	7311	**13,89%**
Travaux universitaires :	21306	**40,49%**

Périodiques	100	**100%**

Domaine : les différents domaines représentés se répartissent comme suit : (tableau 1)

- Sciences exactes : **22129** documents, soit 42**,05%** de la totalité du fonds : mathématique, chimie, physique, sciences de la terre et sciences de la vie ;
- Sciences sociales : **19007** documents qui représentent **36,12%** du fonds : science juridique, économie, sociologie…
- Sciences humaines : **7638** documents : **14,51%** du fonds : philosophie, architecture, religion, littérature…
- Sciences appliquées : **6257** documents : **11,89%** du fonds : électronique, informatique, sciences de l'ingénieur……

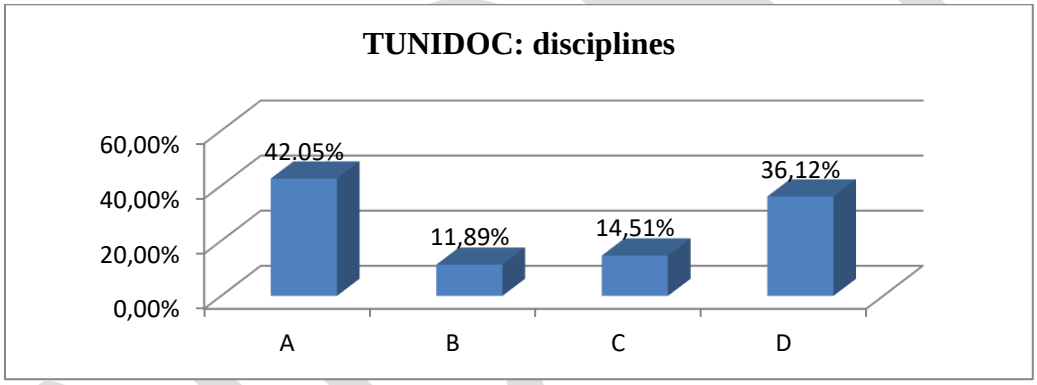

A : sciences exactes, B : sciences appliquées, C : Sciences humaines, D: sciences sociales

Autres données sur tunidoc (tableau 3) :

Langue	Français	38710	**73,57%**
	Anglais	7972	**15,15%**
	Arabe	6068	**11,53%**
	Autre	595	**01,13%**

Support	papier	48191	**91,59%**
	Microformes	3343	**6,35%**
	Electronique	3554	**6.75%**

ii. <u>Documents étrangers : (6257documents)</u>

Type	*Nombre*	*%*
Monographies	2612	**41,74%**
Articles de revues	3170	**50,66%**
Articles de monographies	192	**3,06%**
Travaux universitaires :	294	**4,69%**
Périodiques	456	

Domaine : le fonds Tunibib multidisciplinaire compte **6257** références se répartissant comme suit :

- Sciences exactes : **3732** documents, soit 59**,64%** de la totalité du fonds : mathématiques, chimie, physique, sciences de la terre et sciences de la vie ;
- Sciences sociales : **1362** documents qui représentent **21,76%** du fonds : sciences juridiques, économie, sociologie…
- Sciences appliquées : **1230** documents : **19,65%** du fonds : électronique, informatique, sciences de l'ingénieur……
- Sciences humaines : **446** documents : 07**,12%** du fonds : philosophie, architecture, religion, littérature…

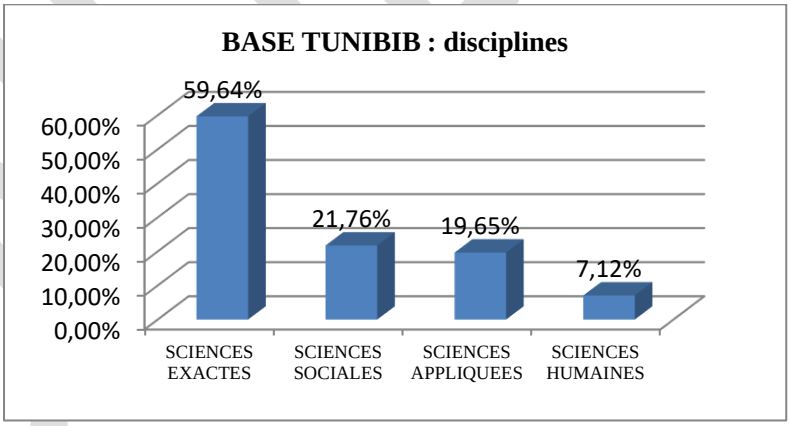

Autres données sur Tunibib :

LANGUE	**Anglais**	**4117**	**65,79%**
	Francais	**2164**	**34,58%**
	Arabe	**112**	**01,78%**
	Autres	**45**	**0,71%**

SUPPORT	**Papier**	**5928**	**94,74%**
	Microformes	**282**	**4,50%**
	Electronique	**124**	**1,98%**

<u>Indicateurs sur la bibliothèque (2015) :</u>

✓ *Usagers :*

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Usagers	1182	557	503	167	173	101
Documents consultés	6220	2332	1946	717	933	799

✓ *Répartition des usagers par niveau d'études :*

Niveau	*Nombre*	*%*
Licence	25	24.75%
Mastère	25	24.75%
Doctorat	36	35.64%
Professionnel	15	14.85%
Total	101	100%

✓ *Type de documents les plus consultés :*

Type	*Nombre*	*%*
Travaux univ.	429	53.69%
Monographie	258	32.29%
articles	67	8.38%
Revues	45	5.63%
Total	799	100%

iii. Périodiques:

Elaboré par le Cnudst, Tuniper est un catalogue collectif multidisciplinaire qui recense **8929** titres de périodiques traités jusqu'à décembre 2015 et qui sont disponibles dans **144** institutions tunisiennes, et représente **18591** abonnements.

iv. Biruni

Le centre abrite en outre le catalogue collectif qui regroupe les fonds documentaires des bibliothèques universitaires tunisiennes membres dans ce projet (**185** bibliothèques à l'échelle nationale). Ces fonds multidisciplinaires comptent **1.189.475** titres (en **2.558.112** exemplaires) est de repartis entre monographies, thèses et ouvrages de références, sur différents supports (papier, numérique et microforme) et dans différentes langues.

I - 2 : Analyse :

En effet, les graphiques nous aident à conclure que l'offre documentaire du centre se caractérise par ce qui suit :

- Une diversité au niveau des disciplines ;

Discipline	Nombre	%
Sc. Exactes	**25861**	**44 ,92%**
Sc. Sociales	**20369**	**34.59%**
Sc. Appliquées	**7487**	**12,71%**
Sc. Humaines	**8084**	**13,73%**

- Une cohérence des fonds ;
- Le centre acquiert et conserve des supports divers ;
- La majorité des documents sont en langue française.

D'où ces constatations :

- Monographies : comptent **4496** qui représentent **08,54%** du total de la base de données tunidoc. 80% de ces ouvrages (**3939** références) traitent les sciences humaines et sociales par contre les sciences exactes et appliquées ne représentent que presque **22%**. Alors que **40,58%** de monographies étrangères traitent les sciences exactes et **35,03%** les sciences sociales (tableau 2 et 4).

- Articles de périodiques : les articles des revues tunisiennes représentent **37,06%** du fonds. Plus que **60%** d'eux traitent les sciences exactes et appliquées. Pour les articles de périodiques étrangers **77,91%** d'eux sont sur les sciences appliquées et **12,14%** sur les sciences exactes (tableau 2 et 4).

- Travaux universitaires : plus que **43%** qui sont soutenus aux institutions universitaires tunisiennes ou produits par des tunisiens à l'étranger sont sur les sciences exactes, les sciences sociales viennent en deuxième lieu avec **33.11%**. Même chose pour les thèses et les mémoires étrangers, les sciences exactes et appliquées sont traitées dans presque **60%** des travaux (tableau 2 et 4).

- Microformes : constituées d'articles et de thèses soutenus à l'étranger par des tunisiens ou autres, un fonds très important au niveau du thème mais non consulté car le support de lecture est obsolète.

I – 3 : Conclusion:

D'une vue globale, on constate que malgré la diversification du fonds documentaire (disciplines et supports), le fonds contient deux disciplines dominantes : sciences exactes (**43,92%**) et les sciences sociales (**34,59%**). Pour les sous classes, le nombre de documents en sciences de la vie est plus

important, ils représentent **50%** du fonds en sciences exactes, par contre les mathématiques ne représentent que **7%**.

Les sciences appliquées (électronique, informatique, sciences de l'énergie, environnement et pollution…) sont les moins acquis (**13.81%**)

Pour les sciences sociales : **50%** traitent les sciences économiques et en deuxième lieu les sciences juridiques (**18.49%**).

On constate aussi un déséquilibre au niveau du type surtout pour la documentation tunisienne (la base tunidoc). Alors que **+40%** sont des thèses et mémoires, les monographies ne comptent que **4496** et représentant **08,54%** du fonds tunisien)

Mais généralement le fonds demeure lié aux priorités de la collectivité d'exercice de la bibliothèque (utilisateurs/usagers) car il répond aux différents besoins et respecte les missions du centre (service public) avec une actualisation permanente (acquisition annuelle et occasionnelle en plus du dépôt des travaux universitaires conformément à l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique du 13 avril 1984)

II. PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS :

CNUDST

Type de document	*Acquisition*	*Critères de choix*
Monographies	**Achat :**	- La production scientifique et technique tunisienne ; - Les besoins des chercheurs ; - L'offre éditoriale : publications disponibles sur le marché national et international
	Don :	• Se fait à titre personnel ou par des associations
Périodiques	**Papier :** - ***Tunisiens :*** **- Abonnement** **- Achat** **- Don** - ***Etrangers :*** **Abonnement** : **Don** : pour quelques titres de revues en papier (non actif + 1 titre actif : Défi Sud) **Electronique :** **Abonnement et Veille documentaire :** sur les programmes et initiatives internationales pour les pays en voie de développement avec un prix réduit (ne dépasse pas mille euros par an). **Renouvellemen**t des abonnements	• Le choix se fait en fonction de la valeur scientifique • Acceptés sans évaluation • Le choix se fait en fonction de : - Besoins des chercheurs ; - La complémentarité par rapport aux collections dans le catalogue collectif des périodiques ; - La proximité des bibliothèques possédant un titre du centre ; - Budget alloué • Acceptés sans évaluation • Le choix se fait en collaboration entre le cnudst et les instances universitaires et de recherche à l'échelle nationale représentées par les membres du comité chargé de l'examen des dossiers des acquisitions et abonnements aux ressources électroniques qui participent aux choix de packages proposés par les éditeurs et après une période d'essai. Ils peuvent aussi proposer des titres selon les besoins des chercheurs. • Le choix se base sur les statistiques d'exploitation de l'année précédente et suite à la décision du comité chargé des dossiers d'acquisition et abonnement aux ressources électroniques

CNUDST

Travaux universitaires	**Dépôt :** pour la production tunisienne	• Dépôt par les institutions universitaires tunisiennes selon l'arrêté ministériel du 13 avril 1984 ; • Direction de l'enseignement supérieur privé et de l'équivalence (MESRS)
	Commande de l'étranger : - **Achat :** - **Prêt :** rare	• Sur commande des chercheurs (Inist) (arrêtée fin 2012 à cause d'un problème juridique au niveau de l'INIST concernant les droits d'auteur selon l'arrêt de la cour de cassation française n° 1431 du 11 décembre 2013 (**Réf. 20**) et reprise à partir du 15/06/2015 après résolution du problème) • Payant + frais postaux et parfois à titre gracieux En fait, depuis l'arrêt de l'INIST, le Cnudst a eu recours à d'autres sources et d'autres fournisseurs tels que : . L'Agence Nationale de Reproduction des Thèses (ANRT) et la Bibliothèque interuniversitaire de santé à Paris pour l'achat des thèses . L'Université de Lorraine pour l'échange des thèses . Les Bibliothèques Universitaires en France et au Canada pour le prêt des thèses
Articles	**Achat**	• Sur commande des chercheurs (arrêté fin 2013 à cause d'un problème juridique au niveau de l'INIST concernant les droits d'auteur selon l'arrêt de la cour de cassation française n° 1431 du 11 décembre 2013 (**Réf. 20**) et reprise à partir du 15/06/2015) Pour répondre aux besoins des chercheurs et à cause de l'arrêt de l'INIST, le Cnudst a eu recours à d'autres fournisseurs tels que les Bibliothèques Universitaires en France.

CNUDST

Les pratiques en 2015 :

Pour avoir une idée sur les pratiques d'enrichissement du fonds documentaire, on va se référer à l'année **2015** :

1- ***Travaux universitaires* :**

. Déposés : 2894 documents dont **1903** en papier et **991** sur support numérique (CD) et déposés par le service d'équivalence, ENIT, Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis, Faculté de droit et de sciences politiques de Tunis, Institut Supérieur des beaux-arts, Faculté de médecine de Sfax.

. Commandés : en 2015**,** le Cnudst a commandé 45 thèses auprès de l'INIST mais 15 uniquement ont été reçues pour des raisons déjà citées.

2- ***Monographies* :** le centre a acheté 88 monographies tunisiennes et étrangères auprès des éditeurs et librairies tunisiens.

3- ***Périodiques* :** quant aux revues, le centre dispose de 51 titres tunisiens sous forme papier (abonnement 10, achat 25et don 16) et 10 abonnements dans des titres étrangers avec un abonnement électronique dans plus de 10.000 titres. Le centre dispose aussi de quelques titres de revues en papier (non actif + 1 titre actif : Défi Sud) par voie de don.

III. RECOMMANDATIONS :

Le développement doit se baser sur un choix qui inclut la **qualité**, la **diversité**, l'**adéquation** aux besoins des chercheurs et la **cohérence** des fonds dans le respect des **missions** du centre.

Le Centre doit détenir une documentation (nationale et étrangère) ajustée, ciblée, orientée et d'une valeur scientifique qui se base sur **la qualité et non sur la quantité**. Vu qu'il est un acteur principal du SNR qui coordonne le réseau national d'IST, le centre doit exercer pleinement sa responsabilité sur les collections nationales. Il doit renforcer davantage le « domaine tunisien » et continuer à le mettre au cœur de ses acquisitions.

Selon l'AFNOR, le centre documentaire est « un organisme ou service chargé de rassembler, organiser, conserver, mettre à la disposition d'utilisateurs les outils de recherche et les documents apportant une réponse à leur demande d'information ». A partir de cette définition, on constate qu'en général, le fonds documentaire d'un centre documentaire le plus souvent évolue en fonction de la demande et « colle à l'actualité », d'où les orientations doivent se converger pour réussir la politique sur plusieurs plans.

CNUDST

IV. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE:

A. Modes d'enrichissement :

a) **Achat :** le centre doit avoir recours à des canaux d'information nécessaires pour l'achat des documents ou encore pour faire l'abonnement au revues électronique tels que :

- Les catalogues d'éditeurs et de libraires, sur support papier ou en ligne, les répertoires ou les annuaires spécialisés, les bibliographies, les index. ..etc.
- Pour les ressources en ligne, on doit s'inspirer de recommandations du comité de sélection.

b) **Dépôt :** toutes les unités universitaires doivent déposer au cnudst -par arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique- leurs productions à contenu scientifique et qui exposent des recherches scientifiques et des résultats originaux qui peuvent être des rapports d'études, de recherche, de réunions, des actes de congrès et de séminaires, des thèses, des traductions…

c) **Don et legs** : par la remise des documents à titre gratuit irrévocable. Sont acceptés ceux qui correspondent aux principes de développement des collections de la bibliothèque : l'acceptation d'une documentation sélective (livres, revues) conformément aux grandes orientations de la politique nationale de recherche et la mise à disposition d'une documentation ciblée étroitement liée à la vie économique et industrielle du pays, il faut opérer un tri pour ne conserver que les documents qui complètent utilement les collections.

d) **Partenariat, prêt et échange :** pour répondre mieux aux différentes demandes des chercheurs et satisfaire leurs besoins, le Cnudst doit accorder beaucoup d'attention à consolider et à diversifier ses partenaires en matière de prêt et échange des documents. Il faut développer un partenariat avec des instances documentaires à l'étranger à travers notamment la mise en place des conventions et des accords. Cette coopération permet l'enrichissement mutuel des fonds et l'optimisation des dépenses.

B. Typologie des documents et des supports :

a) **Monographies :** tels que :

Publications publiées : Il faut privilégier les documents imprimés, la documentation professionnelle et spécialisée, informatique documentaire, il est prioritaire de renouveler les usuels : dictionnaires et encyclopédiques spécialisés, atlas…, Les normes qui sont généralement fondées sur les résultats conjugués de la science, de la technologie et de l'expérience, les

CNUDST

logiciels informatiques et les manuels techniques. Il est préconisé d'acquérir des livres électroniques accessibles à distance pour rapprocher l'information à l'usager.

Publications non publiées : ou pré-éditées à contenu scientifique : qui peuvent être des rapports d'études ou de recherches, des actes de séminaires, des comptes-rendus de communications scientifiques présentées à un congrès ou tout autre type de réunion…

Publications officielles : Tout texte publié sous forme de volume, de brochure ou même de périodique, émanant d'un gouvernement, d'une société d'Etat ou d'un organisme international

Usuels : Annuaires, atlas, bibliographies, catalogues, dictionnaires, encyclopédies, répertoires, recueils des normes…

b) **Périodiques :** les périodiques assurent la diffusion et l'archivage des travaux scientifiques et techniques. C'est pourquoi on doit accorder une telle importance à ce type de publications.

- Pour les périodiques étrangers sous forme papier, il faut éviter les fragments de collections (combler les lacunes dans la mesure de possible : faire le suivi et les réclamations).
- Eviter la coexistence d'un abonnement papier et d'un abonnement électronique, sauf pour des raisons de conservation et d'usages, ou des conditions particulières définies par l'éditeur.
- Les achats rétrospectifs pour les revues tunisiennes peuvent être effectués pour combler des lacunes dans les collections existantes.

c) **Littérature grise :** thèses de doctorat, mémoires, projets de fin d'études…

d) **Des collections spécifiques** (documentation professionnelle) : qui aident les professionnels à s'informer sur le monde universitaire et son évolution, le monde des bibliothèques et les normes documentaires, les réseaux et les logiciels informatiques. Elles permettent aussi de se documenter sur l'administration publique, la gestion de personnel…etc ;

e) **Une documentation ciblée :** destinée prioritairement à couvrir les besoins des étudiants de mastère et de doctorat, ainsi que ceux des enseignants-chercheurs. Bref, les publications nécessaires à la recherche de niveau doctorat, à la recherche postdoctorale ou à toute recherche spécialisée.

C. Support:

- Renforcer la place de la documentation imprimée (ouvrages, encyclopédies) avec, si c'est possible, une copie électronique ou sur support microforme pour varier et faciliter l'accès à l'information ;
- Pour les thèses, il faut exiger en plus d'une version papier, une version électronique.
- Renforcer le recensement des signets de ressources électroniques.
- Varier les types de ressources électroniques (cédéroms, bases en ligne, périodiques électroniques, Signets, documents numérisés).

D. Thématiques :

Il est recommandé d'acquérir :

- Des documents traitants une discipline scientifique en émergence et dont la documentation en relation est très rare dans les autres structures selon les priorités du SNR.

- Des sujets portants sur les nouvelles découvertes selon la tendance de la recherche scientifique (identifiée dans les outils bibliométriques et scientométriques disponibles) et qui ne sont pas couvertes par les autres institutions universitaires tels que :

* Les sciences de la vie, les études de recherche en médicine nucléaire proposant des traitements et des outils de diagnostic et d'intervention nouveaux,

* Les énergies nucléaire et ses fondamentaux, son effet sur l'environnement, les réactions de fission, les cycles de combustible, l'uranium, le minerai radioactif…

* La biologie cellulaire, la cancérologie, la nanotechnologie…

E. Procédures de mise en place :

Ces orientations doivent prendre en considération impérativement les éléments suivants:

a) Budgétisation:

Il faut répartir les budgets selon estimation sur type de document pour avoir plus de souplesse pour les acquisitions.

b) Enquête:

- Mise en place des enquêtes auprès des chercheurs réels et potentiels pour cerner leurs besoins.

CNUDST

- Viser les chercheurs et les doctorants : il faut tenir compte des recommandations des chercheurs et les coordinateurs à l'aide des études et des analyses de besoins régulières (par les fiches de recherche (**voir annexe 4**), cahier de suggestions et observations du personnel).

F. Etablissement d'un Comité d'acquisition des documents imprimés et électroniques :

L'exécution de la politique d'acquisition est un travail collectif mené par différents acteurs qui veillent à développer les collections et définir les orientations documentaires du centre en fonction des besoins et des ressources disponibles. Pour mettre en œuvre les recommandations de cette politique, un comité d'acquisition doit être mis en place.

Ce comité sera responsable de la planification des acquisitions (achat, abonnement, échange, prêt…) par une estimation plus fine des besoins, l'adaptation éventuelle de la politique documentaire aux évolutions de la production scientifique nationale et internationale et le repérage et le comblement des lacunes. D'où des exigences relatives à la composition de ce comité sont nécessaires.

Type de l'acquéreur :

Le comité doit être composé d'un :

- Responsable de la politique documentaire : un coordinateur des acquisitions est nécessaire pour mener les évaluations, suivre l'évolution des acquisitions et les outils bibliographiques utilisés. Il est toujours souhaitable que les acquisitions (imprimées ou électroniques) soient le fruit d'un travail collectif faisant état d'une réflexion et de décisions prises en commun par une équipe homogène en collaboration avec le chercheur.
- Agent(s) généralement rattaché à la direction de la documentation.
- Agent(s) en contact avec le public (soit chargé de la médiation documentaire).

Savoirs requis :

- Bon niveau de culture générale (multidisciplinaire)
- Connaissance de :
- La typologie des documents et des supports,
- La méthode et les critères de sélection des ressources (imprimées ou en ligne).

Missions :

- Récupérer les données statistiques à partir d'un SIGB (prêts/consultation par segments, supports, catégorie de population, taux de renouvellement),
- Procéder à des requêtes complémentaires à l'aide du questionnaire (consultation des ressources sur place, taux de téléchargement des ressources électroniques…)
- Rédiger le bilan d'activité de la bibliothèque et évaluer la satisfaction des usagers au moyen de divers indicateurs et actions (évolution des suggestions d'achat, enquêtes cibles, bilans d'animation…)
- Identifier et analyser les besoins spécifiques (réels et potentiels) des chercheurs / usagers en considération des objectifs et missions du CNUDST,
- Identifier les différents sujets demandés et non satisfaits et établir un plan d'action,
- Dresser un programme prévisionnel annuel :
    - Découpage du domaine par segments (ou sous-domaines) significatifs,
    - Ventilation budgétaire par segments : bâtir un programme prévisionnel annuel d'acquisition (fixer le cadre budgétaire et sa ventilation par segments (domaine) et/ou types),
    - Répartition prévisionnelle des acquisitions par support, typologie, langue et date.
- Exercer une veille rigoureuse de l'offre éditoriale et établir une cartographie éditoriale et mentionner les sources bibliographiques nécessaires à la sélection des documents,
- Procéder à la sélection des ressources informationnelles (tous supports et vecteurs confondus, y compris la bibliothèque de proximité)
- Réaliser les commandes de documents,
- Promouvoir la collection par des actions empruntant aux techniques de marketing (rotation des documents sur les rayons, tables de nouveautés, informations délivrées sur le site web, éditer des listes d'acquisition…) en vue d'une communication régulière auprès de publics ou partenaires cibles.

3. CONCLUSION :

PROPOSITIONS :

- S'appuyer sur les fonds documentaires des bibliothèques universitaires tunisiennes afin de combler les lacunes locales au niveau de disciplines et être aux mesures d'orienter les chercheurs vers d'autres sources documentaires,
- Faire des enquêtes pour identifier les utilisateurs et analyser leurs besoins,
- Évaluer l'utilisation des ressources et rendre compte des résultats pour actualiser de façon périodique la politique,

CNUDST

- Pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque et avoir une gestion efficace, il faut penser à intégrer un **Système Intégré de Gestion de Bibliothèque** (SIGB). En fait, c'est un **logiciel** destiné à la gestion informatique des différentes activités nécessaires au fonctionnement d'une **bibliothèque** (gestion des collections et des usagers, de la circulation des documents, des acquisitions, édition de rapports statistiques), il peut gérer toutes les bases de données par multiples taches sous forme de modules :

- **Un module d'acquisitions** : suggestions, commande, pré-catalogage, réception, facturation.
- **Un module de gestion et de contrôle des périodiques** : abonnements, bulletinage des numéros reçus, génération d'un état de collection. Ce module est étroitement lié au module acquisitions pour tout ce qui concerne la gestion des abonnements.
- **un module de gestion et de contrôle bibliographique** : création par catalogage de notices décrivant les documents, ou récupération depuis des réservoirs de notices accessibles notamment grâce à la norme **Z39.50**
- **Un module de circulation** : prêts, retours, renouvellements, réservations de documents, traitement des retards (relances, suspensions ou amendes pour les lecteurs en retard), gestion des fichiers d'usagers
- **Un module de statistiques.**

CNUD

BIBLIOGRAPHIE :

REFERENCES :

1- **BARON (F.)**. Politiques de développement des collections dans les bibliothèques publiques : quelles pratiques et quels enjeux ? Le point de vue des acquéreurs/ Baron Frédérique, La Gall Alix, Badra Lamia (dir.) … [et al.]. - Villeurbanne (FRA) : ENSSIB ; 2006. – (mémoire de recherche).

URL: **http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/927-politiques-de-developpement-des-collections-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf**

2- **BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE LA FRANCE (BNF)**. Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France / BNF. 2005

URL: **www.bnf.fr/documents/charte_doc_acquisitions.pdf**

3- **DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN TUNISIE**. - Système national de la recherche scientifique en Tunisie.- 2014

URL:
http://www.um.rnu.tn/uploaded/recherche/Pr%C3%A9sentation%20de%20la%20Direction%20G%C3%A9n%C3%A9rale%20de%20la%20Recherche%20Scientifique.pdf

4- **EL OUAHI (J.)**. Rapport de recherche régionale : résumé des principaux indicateurs de performance de la recherche en Tunisie/ Jamal El Ouahi. Thomson Reuters : Aout 2015

URL :
http://www.cnudst.rnrt.tn/doc/TR%20AVRIL%202015/Rapport%20bibliom%C3%A9trique%20sur%20la%20Recherche%20Scientifique%20au%20niveau%20National.pdf

5- **EL OUAHI (J.)**. Web of science : là ou commencent les découvertes/ Jamal El Ouahi. Thomson Reuters : Avril 2015

URL:
http://www.cnudst.rnrt.tn/doc/TR%20AVRIL%202015/Presentation%20WoS%20CR%20EN%20Tunisie%20April%202015.pdf

6- **IFLA** (International Federation of Library Associations and Institutions). Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle conspectus/ IFLA

URL: **http://www.ifla.org/files/assets/acquisition-collection-development/publications/gcdp-fr.pdf**

7- **MINISTERE DE DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**. - Synthèse de la note d'orientation du plan stratégique de développement 2016-2020.- Septembre 2015.

URL: **http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK_files/Presentation_Note_Orientation_%20FR_VF.pdf**

8- **M'HENNI (H.), BEN OTHMAN (A.), GHOZZI (C.)**. -Le Système national de recherche en Tunisie/ Hatem M'henni (coord.), Arbia Ben Othman, Chiraz Ghozzi [et al.]. - Commission Européenne – Projet ESTIME , 2007. 29 p.
URL: **http://www.medspring.eu/sites/default/files/Le-systeme-national-de-recherche-en-Tunisie.pdf**

9- **MULLER (J.)**. Politique documentaire en réseau/ Muller Joelle. Montpellier : CNFPT ; 2012
URL : **http://fr.slideshare.net/CHARRIER/politique-documentaire-2012**

10- Politique de développement des collections de la Bibliothèque/ Polytechnique Montréal.
URL: **http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1310coll.php**

11- **POUCHOL (J.)**. Pratiques et politiques d'acquisition : Naissance d'outils, renaissance des acteurs/ Jérôme Pouchol. In : BBF (Bulletin des bibliothèques de France). (No 1, 2006)
URL: **http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0005-001**

12- Stratégie de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie 2010
URL: **http://www.mesrst.tn/francais/divers/actualite/strategie/strategie_d.htm**

13- إستراتيجية تطوير التعليم العالي والبحث: 2008-2017/ وزارة التعليم العالي والبحث العلمي والتكنولوجيا – الإدارة العامة للتجديد الجامعي (وثيقة داخلية). 2008. 22 ص

14- مشروع عقد برنامج بين وزارة التعليم العالي والبحث العلمي والتكنولوجيا والمركز الوطني الجامعي للتوثيق العلمي والتقني (وثيقة داخلية): بناء على القانون التوجيهي عدد 6 لسنة 1996 المؤرخ في 31 جانفي 1996 المتعلق بالبحث العلمي و تطوير التكنولوجيا، كما تم تنقيحه وإتمامه بالقانون عدد 73 لسنة 2006 المؤرخ في 9 نوفمبر 2006. 37 ص

15- المشروع السنوي للقدرة على الأداء لوزارة التعليم العالي والبحث العلمي لسنة 2014/ وزارة التعليم العالي والبحث العلمي. - 122 ص. 2014

16- المخطط التنموي (2016-2020) اللجنة القطاعية للتعليم العالي والبحث العلمي. - 36 ص.- ديسمبر 2015
URL :
file:///C:/Documents%20and%20Settings/houda/Mes%20documents/Downloads/plan_strategique16_20%20(1).pdf

<u>TEXTES LEGISLATIFS :</u>

17- Décret n° 99-2241 du 11 octobre 1999, portant organisation du centre national universitaire de documentation scientifique et technique.
URL: **http://www.cnudst.rnrt.tn/jortsrc/1999/1999f/jo08599.pdf**

18- Loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur.
URL: **http://www.utm.rnu.tn/utm/documents/reglement/organisation/18.pdf**

19- Loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique.

URL: **http://www.mesrst.tn/francais/recherche/l_re_a.htm**

20- Première chambre civile – Cour de cassation : Arrêt n° 1431 du 11 décembre 2013 (11-22.031 ; 11-22.522) - ECLI :FR:CCASS:2013:C101431

URL :
https://www.courdecassation.fr/publications_26/arrets_publies_2986/premiere_chambre_civile_3169/2013_4444/decembre_4737/1431_11_28051.html

CNUDST

ANNEXES :

LES TABLEAUX :

Tableau1 :

FONDS DOCUMENTAIRE (disciplines) :

TUNIDOC (52614)			TUNIBIB (6257)		
A	22129	42,05%	A	3732	59.64%
B	6257	11,89%	B	1230	19.65%
C	7638	14,51%	C	446	07,12%
D	19007	36,12%	D	1362	21,76%

(**Note** : le nombre total de disciplines est supérieur au nombre total des documents car le code d'édition est répétitif)

Tableau2 :

TUNIDOC (typologie) : (52614)

TYPE	NOMBRE	DISCIPLINE		%
MONOGRAPHIE	4496 8,54%	A	693	15,41%
		B	286	6,36%
		C	1576	35,05%
		D	2363	52,55%
ARTICLES DE MONOGRAPHIES	7311 13,89%	A	1844	25,22%
		B	732	10,01%
		C	2157	29,50%
		D	2967	40,58%
ARTICLES DE REVUES	19501 37,06%	A	10318	52.91%
		B	1623	8,42%
		C	1824	9,35%
		D	6622	33,95%
TRAVAUX UNIVERSITAIRES	21306 40,49%	A	9276	43.53%
		B	3618	16.98%
		C	2083	9,77%
		D	7055	33,11%
PERIODIQUES	100			

A= Sciences exactes / **B**= Sciences appliquées / **C**= Sciences humaines / **D**= Sciences sociales

(**Note** : le nombre total de disciplines est supérieur au nombre total des documents car le code d'édition (discipline) est répétitif)

Tableau 3 :

TUNIDOC (langue) :

FRANCAIS	38710	73,57%
ANGLAIS	7972	15,35%
ARA	6068	11,53%
AUTRES	595	1,13%

CNUDST

Tableau 4 :

TUNIBIB (typologie): (6257)

TYPE	NOMBRE	DISCIPLINE		%
MO NOGRAPHIE	2612 41,74%	A	1060	40,58%
		B	789	30,20%
		C	367	14.05%
		D	915	35.03%
ARTICLES DE MONOGRAPHIES	192 03,06%	A	49	25,52%
		B	31	16,14%
		C	10	05,20%
		D	102	53,12%
ARTICLES DE REVUES	3170 50,66%	A	2470	77,91%
		B	385	12,14%
		C	57	01,79%
		D	265	08,35%
TRAVAUX UNIVERSITAIRES	294 04,69%	A	152	51.70%
		B	23	07.82%
		C	12	04.08%
		D	103	35.03%
PERIODIQUES	456			

(**Note** : le nombre total de disciplines est supérieur au nombre total des documents car le code d'édition (discipline) est répétitif)

Tableau 5 :

TUNIBIB (langue) :

ANGLAIS	4117	65,79%
FRANCAIS	2164	34,58%
ARA	112	1,78%
AUTRES	45	0,71%

(**Note** : le champ de la langue est répétitif)

CNUDST

LES GRAPHIQUES :

Graphique 1 :

TUNIDOC (typologie) :

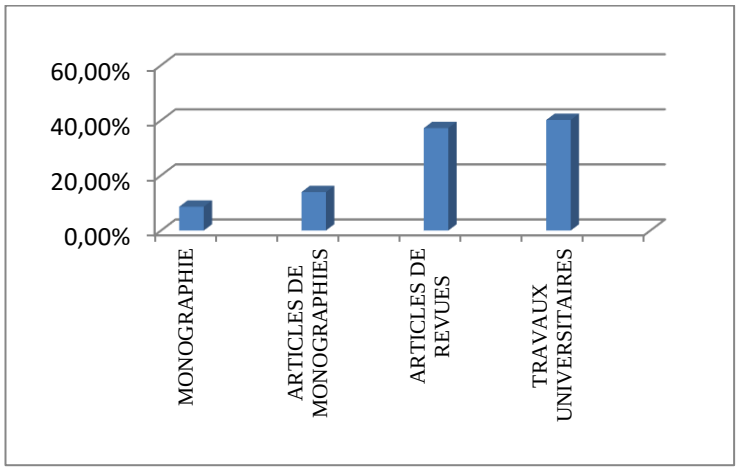

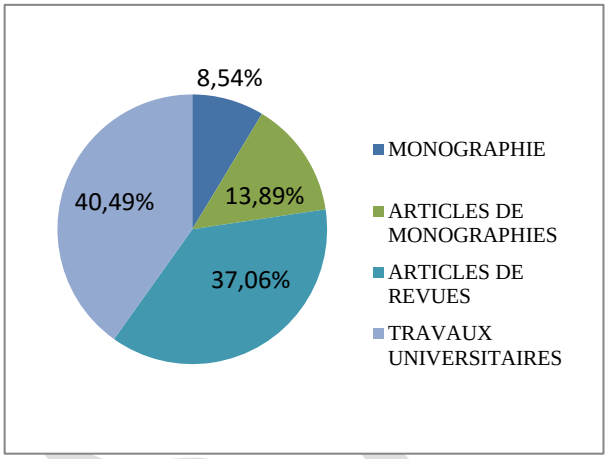

Graphique 2 :

TUNIDOC (disciplines) :

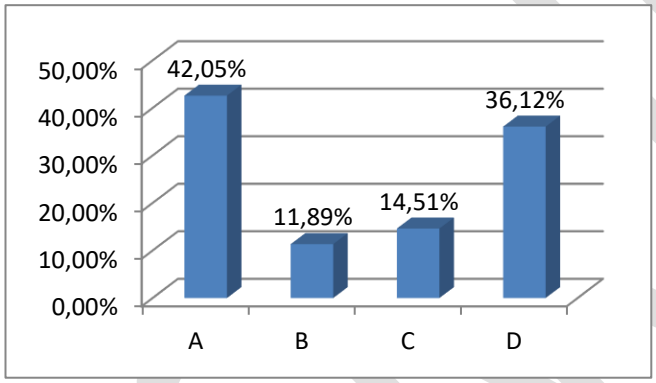

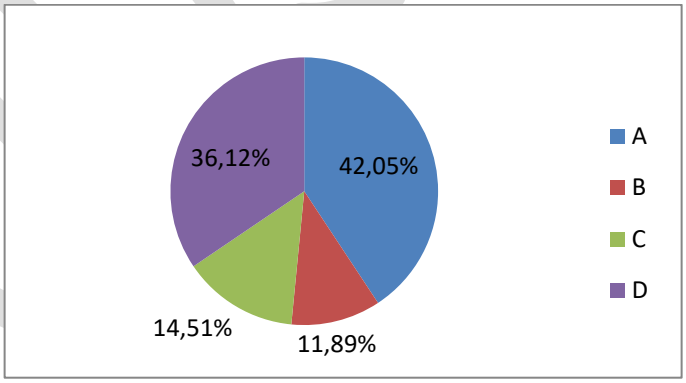

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 3 :

TUNIDOC (disciplines de monographies)

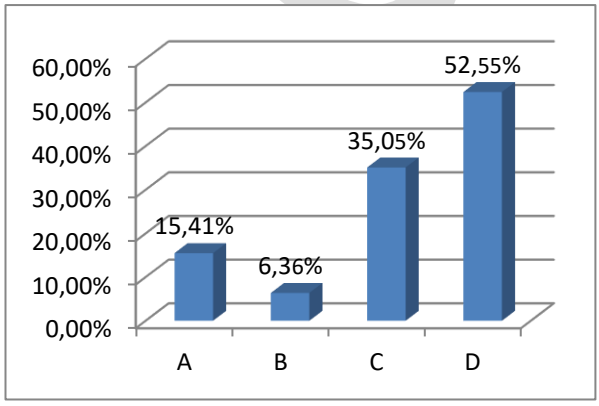

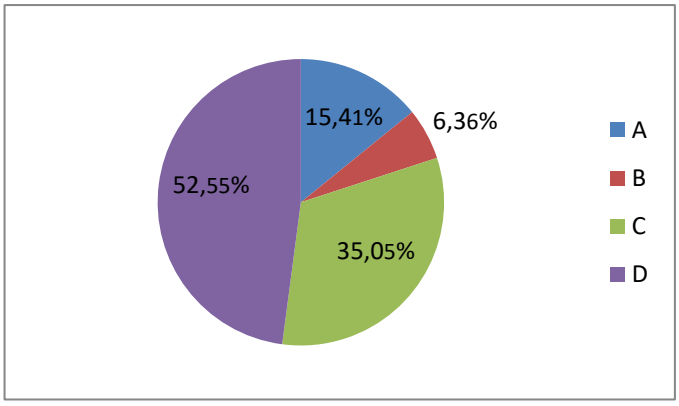

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 4 :

TUNIDOC (discipline des articles de monographies) :

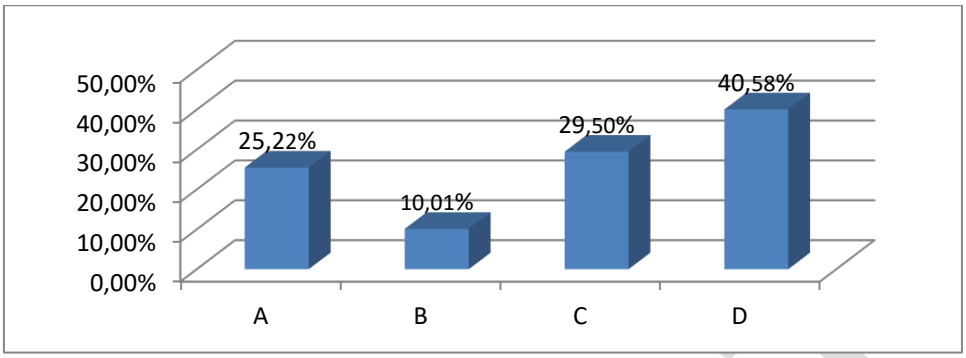

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 5 :

TUNIDOC (disciplines des articles de revues) :

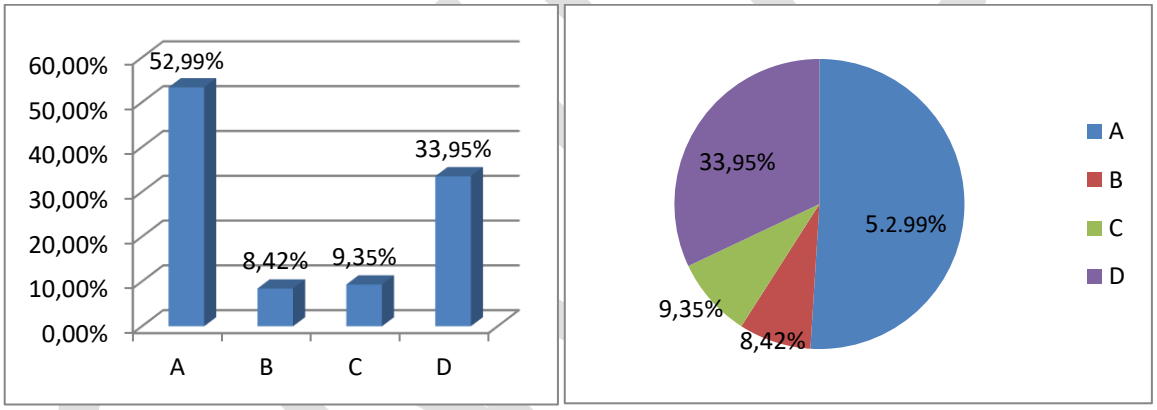

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 6 :

TUNIDOC (disciplines des travaux universitaires) :

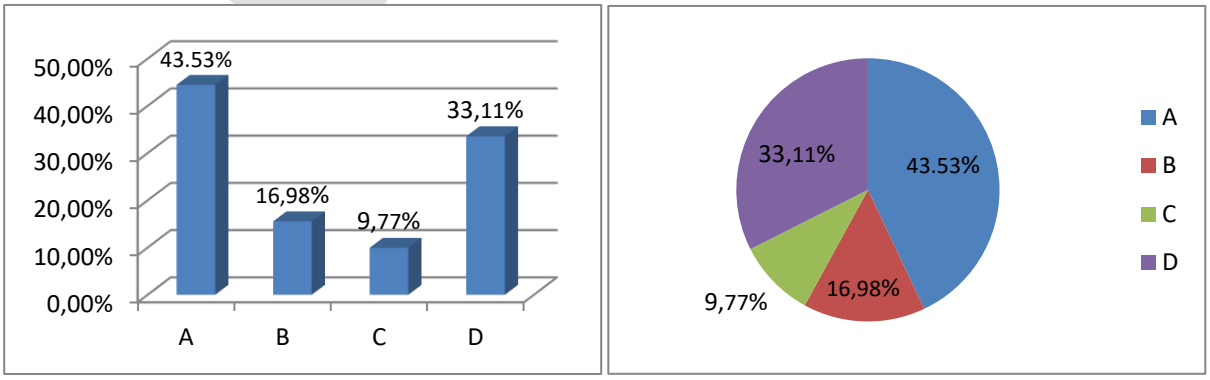

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 7:

PERIODIQUES TUNISIENS (disciplines) :

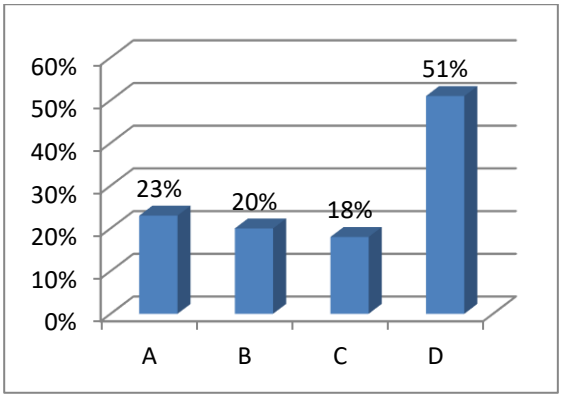

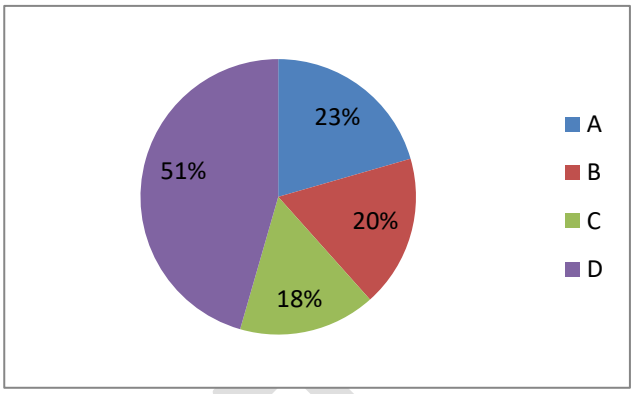

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales

Graphique 8 :

TUNIBIB (disciplines) :

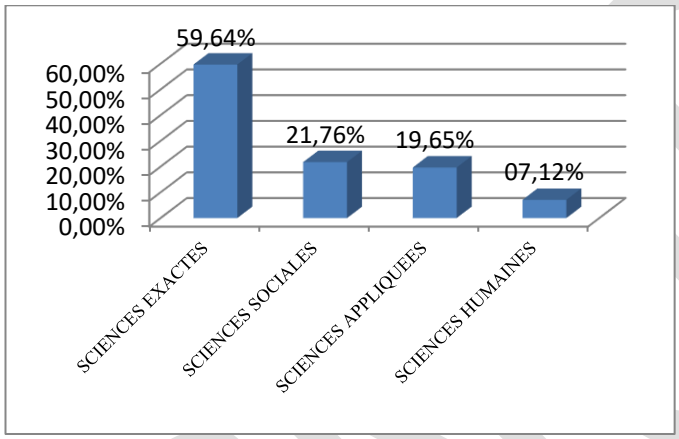

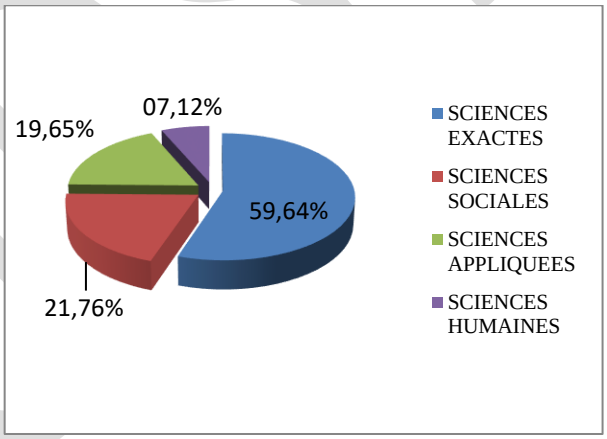

A= Sc. Exactes / **B**= Sc. Appliquées / **C**= Sc. Humaines / **D**= Sc. Sociales